



Avis d'Appel d'Offres National (AAON)
**Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de
l'Innovation**

BUREAU DE LA COOPERATION ET DU PARTENARIAT (BCP)
AAON N° 25/MESRSI/ OPMP-PPP/BCP/2025

- 1 Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'avis Général de passation des marchés paru dans les journaux Journal d'Appel d'Offres (JAO) N°715/Lundi 13 janvier 2025, Le Horoya N°8287/Mardi 14 janvier 2025 et le Souverain N°373/Lundi 13 janvier 2025 ; et sur les sites de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de la Guinée et du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation en dates du 10 et 13 janvier 2025.
- 2 Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a obtenu dans le cadre de l'exécution des activités de son plan d'action 2024 des fonds au titre du Budget National de Développement (BND) dont il est ordonnateur, afin de contribuer au financement des projets inscrits dans son plan d'action 2025, et a l'intention d'utiliser, pour le compte du Bureau de la Coopération et du Partenariat (BCP) et ses services déconcentrés une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **d'acquisition des matériels informatiques au compte du Bureau de la Coopération et du développement (BCP) et ses services déconcentrés dans le cadre du Programme Intégré de de Gestion et de Coopération (PIGC) dans les IES, IRS et CDI** en lot unique pour un délai de livraison maximum de **soixante (60) jours calendaires**.
- 3 Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et l'Innovation pour le compte du Bureau de la Coopération et du Partenariat (BCP), sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications prévues à l'article 64 du Code des marchés Publics,
- 4 La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du code des marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des marchés Publics
- 5 Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante :



Prénoms et Noms	ADRESSE			JOURS ET HEURES
	Département	Téléphone	Email	
Mohamed Seydouba CAMARA (Personne Responsable des Marchés Publics-OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage aile droite, 2 ^{ème} Bureau à droite	+24 622 02 93 87	<a href="mailto:camaramohamedseydoub
a23@gmail.com">camaramohamedseydoub a23@gmail.com cpmp@mesrs.gov.gn	A partir du lundi 29 septembre 2025, du lundi au vendredi de 09h 00 mn à 16h 00 mn pendant les jours ouvrables
Fatoumata DIABY (Cheffe de Section Fournitures et Services Courants) Marchés publics- OPMP-PPP)		+224 628 14 99 91	diabyfatoumata627@gmail.com	
Aboubacar Fassassy DIABY (Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics -OPMP-PPP)		+224 629 24 93 23	aboubacarfassassy@gmail.com	
Akoye ONIVOGUI (Chef de Section/BCP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 4 ^{ème} étage aile gauche, 2 ^{ème} Bureau à droite	+224 622 41 08 21	Onivoquiakoye86 @gmail.com	

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- ❖ Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité ;
- ❖ Fournir deux (2) marchés similaires ou de même nature exécutés aux cours des cinq (5) dernières années ;
- ❖ Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (3) dernières années d'un montant **d'un milliard de francs guinéens (1 000 000 000 GNF) ;**
- ❖ Fournir une capacité financière d'un montant de **trente-quatre millions de francs guinéens (34 000 000 GNF) ;**

7. Le présent Appel d'Offres ouvert fait référence aux marges de préférences prévues par les Articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel D'offres Complet auprès de la PRMP du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Téléphone : +224 622 02 93 87, email : camaramohamedseydoubba23@gmail.com à compter du **lundi 29 septembre 2025** contre un paiement non remboursable de **deux millions de francs guinéens (2 000 000 GNF).**

Les soumissionnaires s'acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après :

- ❖ **50%** du Compte N0 411071 du Receveur Central du trésor
- ❖ **30%** au Compte N02 2011000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ❖ **20%** au compte de l'Autorité contractante N°223 895 ADT-MESRSI ouvert à la BCRG

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en cinq (05) exemplaires dont une (01) copie originale (version papier et scannée sur une clé USB) et quatre (04) copies à l'Organe de Passation des Marchés Publics et PPP du MESRSI au plus tard à l'adresse ci-dessous :

Prénoms et Noms	ADRESSE			JOURS ET HEURES
	Département	Téléphone	Email	
Mohamed Seydouba CAMARA (Personne Responsable des Marchés Publics-OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage aile droite, 2 ^{ème} Bureau à droite	+224 622 02 93 87	cpmp@mesrs.gov.gn , camaramohamedseyd ouba23@gmail.com	le mercredi 29 octobre 2025 à 09h 30mn

NB : les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparés par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans la copie et la version électronique en format PDF) de manière à faciliter son examen

10. Les offres seront ouvertes en séance publique **le mercredi 29 octobre 2025 à 10 h 00 mn** GMT en présence d'un Observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et les représentant des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis dans la salle de réunion du MESRSI, Immeuble KPC, Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, troisième étage, aile droite, deuxième bureau à droite.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes

11. Les offres doivent Comprendre :

- ❖ **une redevance de régulation** de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le Compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020 /154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions ,organisation et fonctionnement de l'autorité régulation des marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2023/MEF/MB/SGG du 07 Aout 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres , jointe annexe au présent dossier d'appel d'offres .
- ❖ **les frais d'immatriculation des marchés publics d'un montant équivalent à 0,3% du montant HT du marché** conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023 1252/MEF/CAB/SGG en date du 05/04/2023 modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG en date du 23/03/2023 portant Attributions et Organisations de la Direction Générale du Contrôle des marchés Publics.

12. les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **dix millions de francs guinéens (10 000 000 GNF)**. Elles devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Conakry le 18 Aout 2025

Le Secrétaire Général



Dr Facinet CONTE

Guinée



Immeuble KPC, Almamy, BP : 2201, Commune de Kaloum
Conakry République de Guinée - Tel : (+224) 625 487 279
Email: www.mesrs@mesrs.gov.gn - Site Web: www.mesrs.gov.gn

Guinée
www.guinee.gn